

11 novembre 2007

Courrier Laval, Stéphane Saint-Amour

L'île Saint-Joseph suscite le débat au conseil de ville

Plus de la moitié des 18 citoyens venus s'exprimer à la période de questions au conseil de ville, lundi soir, ont alimenté le débat sur l'avenir de l'île Saint-Joseph.

Devant le barrage de questions -- la plupart en avaient plus d'une à poser --, le maire a martelé qu'«aucun projet formel n'avait encore été déposé» et que le jour venu, il rencontrerait les résidents de l'île «pour les informer des détails».

«Serons-nous consultés?»

«Peut-on s'attendre à être consulté?» l'a interrogé M. Huaman, inquiet d'être mis devant le fait accompli le jour où le promoteur et propriétaire de l'île, Luigi Liberatore, présentera formellement son projet de développement résidentiel de 75 maisons unifamiliales.

«Vous jugerez de notre démarche [en temps et lieu]», a répondu le maire.

En fait, la Ville n'a plus à consulter les citoyens tout comme le promoteur n'a plus à obtenir l'aval des voisins pour développer l'île Saint-Joseph. Adopté en 2001, l'amendement au règlement de zonage touchant les zones RX changeait les règles du jeu.

La légitimité de la démarche démocratique entourant l'adoption de ce règlement n'a jamais été soulevée durant le débat, et ce, malgré les entorses au processus de consultation publique observées par des experts en droit municipal, cités dans les éditions du 18 octobre et du 4 novembre du Courrier Laval.

Maire «exaspéré»

Après que Gilles Larocque ait questionné son «pouvoir et sa véritable volonté» à protéger l'île Saint-Joseph, le maire Vaillancourt a eu à défendre le choix de son administration d'investir en 2006 «1,9 M\$ dans l'achat d'un ancien dépotoir plutôt que d'acheter cette île riche en biodiversité» qui s'est vendue à la même période 2,6 M\$.

À ce commentaire formulé par Jean Després, M. Vaillancourt a nuancé que seulement «un million des 14 millions de pieds carrés» acquis par la Ville avait servi, jadis, de dépotoir et que le coût d'acquisition à 13 cents le pied carré représentait «une occasion extraordinaire».

Se disant «un peu exaspéré», il a reproché aux insulaires de porter des œillères et de paraître plus concernés par leurs intérêts personnels que par la protection de l'environnement, obsédés par l'idée «de ne jamais avoir de voisins». Dans une envolée oratoire, il a lancé: «Ce sont plus de 25 îles que j'ai achetées depuis que je suis maire [...]. Notre politique d'acquisition d'espaces naturels a identifié des terrains qui sont plus importants [que l'île Saint-Joseph]».

Puis, il a rappelé que l'île, baignée par la rivière des Mille Îles dans l'archipel de Terrebonne, était

zonée pour le développement bien avant la fusion de 1965. «Mais il s'en trouvera toujours pour dire que le maire ne sait pas comment faire et dans ce cas-là, vous savez ce que vous avez à faire...» a-t-il pesté avant de se rasseoir.

Autres questions

À la question de Lyne Moreau qui voulait des précisions sur les exigences qu'imposera la Ville au promoteur en matière d'implantation et d'intégration architecturale, Gilles Vaillancourt a signifié qu'il fallait pour ça attendre d'avoir un plan et une proposition ferme. Quant aux études menées en mars 2006 sur le pont reliant l'île à la terre ferme, elles ont révélé «une capacité portante comparable à celle d'une autoroute».

Si le maire reconnaît qu'un développement résidentiel entraînerait l'élargissement des voies de circulations existantes dans l'île, il a refusé de se commettre par rapport au pont.

Par ailleurs, c'est dans l'intention de la Ville de protéger les milieux humides à la pointe est de l'île et d'acquérir les terres riveraines du pourtour de l'île. «Si ce n'est pas par acquisition, ça se fera par réglementation», a affirmé le maire.

<http://www.courrierlaval.com/article-156408-Lile-SaintJoseph-suscite-le-debat-au-conseil-de-ville.html>